



Code de conduite fournisseur

(Supplier Code of Conduct)

ACO France s.a.s

Version: Mai-2024

Introduction :

ACO développe, construit et commercialise des solutions novatrices et durables pour la gestion du cycle de l'eau, en utilisant des matériaux de première qualité tels que le béton polymère, les composites, l'acier inoxydable et la fonte. Forte d'une production interne rigoureuse, ACO s'est solidement établie dans le domaine de la construction, proposant une vaste gamme de produits incluant des cuves, des regards, des séparateurs d'hydrocarbures et des systèmes de traitement des eaux pluviales.

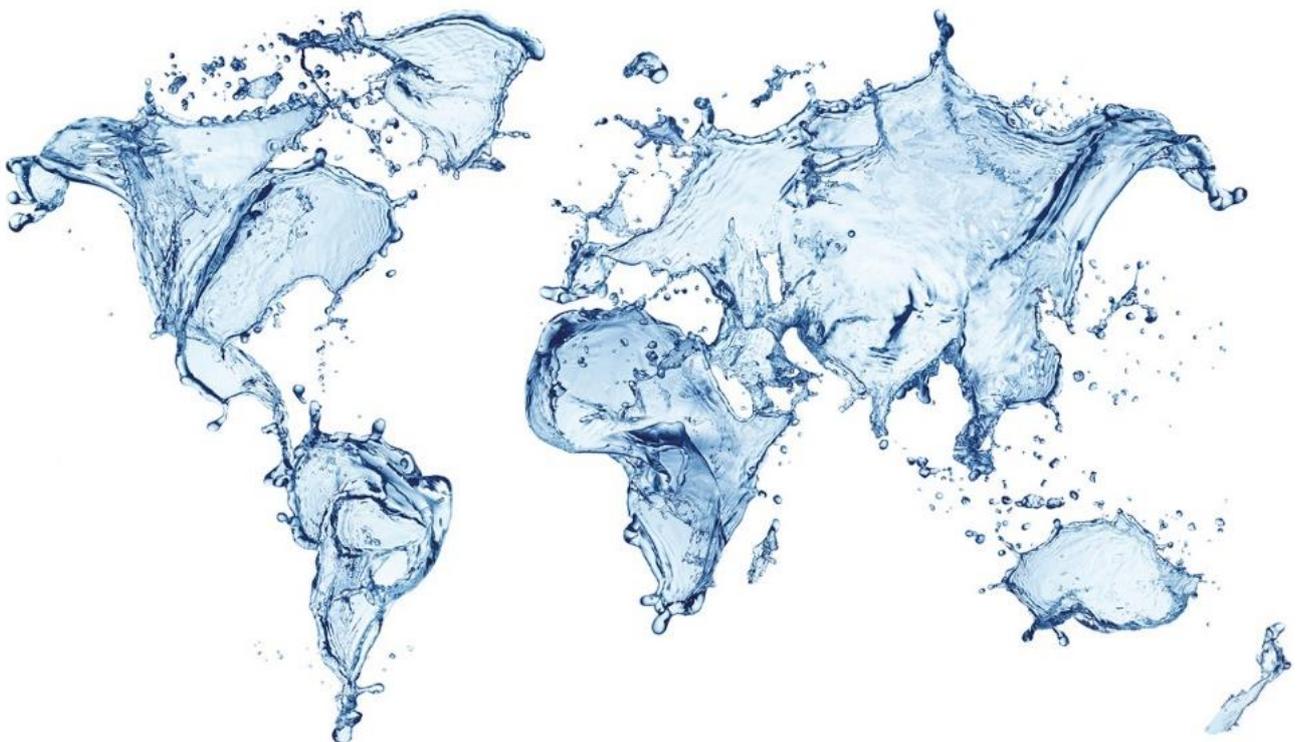
ACO est fermement convaincue que la durabilité est bénéfique pour le monde des affaires. En tant qu'entreprise responsable, nous prenons à cœur nos engagements, pas seulement vis-à-vis de nos employés, de nos infrastructures et de nos actionnaires, mais aussi envers nos fournisseurs, l'environnement et la communauté globale.

Nous nous attachons à bâtir une entreprise durable qui encourage l'efficacité, initie des changements positifs et contribue à renforcer la société, l'économie et l'environnement. Pour cette raison, nous sollicitons activement votre collaboration, en tant que partenaire clé de notre chaîne d'approvisionnement, pour vous joindre à ces efforts.

Notre Code de Conduite pour les Fournisseurs précise les attentes que nous avons envers nos fournisseurs et leurs sous-traitants, notamment le **respect des normes internationales de qualité, de santé et sécurité, de gestion environnementale, de durabilité, d'éthique commerciale, et de droits de l'homme.**

Table des matières

| | |
|-----------------------------------|---|
| Introduction :..... | 2 |
| 1. Exigences Générales..... | 4 |
| 2. Qualité..... | 4 |
| 3. Santé et Sécurité..... | 5 |
| 4. Gestion Environnementale | 6 |
| 5. Durabilité..... | 7 |
| 6. Éthique Commerciale | 8 |
| 7. Droits de l'Homme..... | 9 |



1. Exigences Générales

Chez ACO France, nous nous attachons à respecter les normes les plus élevées dans toutes nos activités d'achat. Cela inclut une sélection minutieuse de fournisseurs qui correspondent à nos valeurs de durabilité, d'éthique et de qualité, afin de garantir la cohérence de nos pratiques commerciales et de perpétuer notre réputation d'excellence.

ACO attend de ses fournisseurs qu'ils fournissent en temps voulu des informations complètes, précises et compréhensibles sur leurs produits et services, y compris toutes les conditions contractuelles, les données transactionnelles et autres informations nécessaires à divulguer.

ACO se réserve le droit de vérifier la conformité à ce code par des évaluations ou des audits internes ou externes et, dans un esprit d'amélioration continue, s'engage à travailler avec ses fournisseurs pour améliorer les normes si nécessaires.

2. Qualité

Chez ACO, notre engagement envers la qualité de nos produits et services est permanent. Conformément à la norme **ISO 9001:2015**, nous gérons rigoureusement notre système de gestion de la qualité pour garantir la conformité des produits et accroître la satisfaction client. Pour plus de détails, consultez notre politique de qualité sur notre site www.aco.fr.

Engagement des Fournisseurs : Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent des standards de qualité élevés et s'engagent dans un processus d'amélioration continue, afin de surpasser les attentes de nos clients. Ils doivent :

- Mettre en œuvre des systèmes de gestion de la qualité clairs et auditable, avec des politiques et procédures définies, tout en maintenant des enregistrements précis pour démontrer leur conformité avec nos exigences. Une préférence est accordée aux fournisseurs certifiés ISO 9001 ou tout autre système reconnu.
- Collaborer avec nous pour développer de nouvelles technologies et améliorer les processus existants, afin d'augmenter l'efficacité, la fiabilité, de réduire la consommation d'énergie, les déchets et de prévenir la pollution.

Conformité Réglementaire : Il est crucial que nos fournisseurs respectent non seulement les législations et réglementations en vigueur, mais qu'ils aspirent également à les surpasser :

- Les fournitures doivent répondre à toutes nos spécifications en termes de qualité, quantité, et fonctionnalité. Elles doivent être exemptes de défauts de conception, de fabrication, et conformes aux normes de l'industrie, incluant les normes de sécurité et environnementales ainsi que toutes autres certifications requises (par exemple, marquage CE).
- Les fournisseurs doivent s'assurer que toute la chaîne de fabrication, d'emballage, de vente et de livraison est conforme aux lois et réglementations applicables dans le pays de l'acheteur.

Cette démarche assure que nos partenaires fournisseurs sont alignés avec nos standards de qualité élevés et contribuent activement à notre mission de fournir des produits et services bénéfiques pour nos clients et l'environnement. Nous comptons sur leur collaboration pour atteindre ces objectifs de qualité supérieure et d'amélioration continue.

3. Santé et Sécurité

Chez ACO, nous prenons la sécurité très au sérieux, en adhérant aux normes de santé et de sécurité les plus rigoureuses, notamment la norme **ISO 45001:2018**. Nous veillons à ce que les conditions de travail chez nos fournisseurs soient sûres et ne mettent jamais en péril la santé ou la sécurité des employés.

Engagement des Fournisseurs : Nos fournisseurs doivent s'engager fermement à maintenir un haut niveau de santé et de sécurité, allant au-delà des exigences réglementaires de base. Ils sont tenus de :

- Adopter une gestion proactive de la santé et de la sécurité
- Assurer des formations régulières et fournir l'équipement de protection individuelle nécessaire pour protéger leurs employés.
- Viser le « zéro accident » et travailler sur les presque accidents.

Conditions de travail et environnement : Nous exigeons un environnement de travail sûr, incluant :

- Accès à de l'eau potable, un éclairage adéquat, des températures confortables, une bonne aération, et des installations sanitaires propres.
- Hébergement sûr et respectueux de la vie privée des employés, conformément à toutes les lois et réglementations applicables.

Conformité et amélioration continue : Nos fournisseurs doivent non seulement respecter toutes les lois et réglementations relatives à la santé et la sécurité, mais aussi s'engager à améliorer continuellement leurs pratiques. Ceci comprend :

- La mise en place de procédures d'urgence bien établies, avec des formations régulières pour les employés sur la gestion des urgences et l'utilisation des équipements de sécurité.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent ces standards élevés pour assurer la protection de leurs employés, de nos clients, et de la communauté dans son ensemble.

4. Gestion Environnementale

ACO s'engage à promouvoir la responsabilité environnementale à travers toutes ses activités et celles de nos fournisseurs. Notre système de gestion environnementale, conforme à la norme **ISO 14001:2015**, va au-delà du simple respect des obligations légales pour surpasser les standards industriels, améliorant ainsi nos services aux clients, notre communauté et notre environnement.

Engagements des Fournisseurs : Nos fournisseurs sont essentiels à notre mission environnementale et doivent :

- Respecter et, idéalement, surpasser toutes les réglementations environnementales pertinentes, en maintenant à jour toutes les autorisations environnementales nécessaires.
- Documenter et implémenter un système de gestion environnementale basé sur des normes internationales comme ISO 14001, pour gérer efficacement et atténuer les impacts environnementaux de leurs opérations.

Pratiques Durables : Il est attendu de nos fournisseurs qu'ils adoptent des pratiques minimisant les impacts environnementaux :

- Réduire la consommation d'énergie et de ressources, minimiser les déchets, et contrôler les émissions polluantes.
- Innover dans le développement de produits, services et processus plus durables, en améliorant par exemple l'efficacité énergétique, en réduisant les émissions et en favorisant le recyclage.

Responsabilité Collective :

- Nos fournisseurs doivent également promouvoir la sensibilisation et la formation sur les risques environnementaux auprès de leurs employés et sous-traitants.
- Ils doivent garantir que les produits et services fournis sont exempts de substances ou préparations dangereuses interdites par la législation, et qu'ils ne présentent aucun risque pour la santé publique ou l'environnement.

Nous comptons sur un engagement actif de nos fournisseurs dans l'amélioration continue de leurs performances environnementales, reflétant notre propre engagement envers la responsabilité environnementale. Ensemble, nous pouvons apporter une contribution significative à la protection de notre planète.

5. Durabilité

ACO est activement engagé dans une démarche écologique et sociale, cherchant à minimiser l'impact environnemental de ses activités, incluant l'approvisionnement et la distribution de ses produits. Nous nous conformons aux normes légales tout en encourageant nos fournisseurs à acquérir des certifications en achats durables.

En collaboration étroite avec notre chaîne d'approvisionnement, nous innovons pour améliorer la durabilité et l'efficacité environnementale de nos produits. Nous investissons également dans la formation de nos fournisseurs pour assurer l'adoption de meilleures pratiques de durabilité à travers toute notre chaîne d'approvisionnement.

ACO s'engage à adopter une gestion responsable, en favorisant des pratiques durables qui soutiennent un futur durable pour tous.

6.Éthique Commerciale

ACO est résolument engagé envers une éthique commerciale impeccable, imposant une tolérance zéro pour la corruption, la fraude, et les conflits d'intérêts, tout en assurant la transparence et l'intégrité dans toutes ses opérations et celles de ses fournisseurs.

- **Intégrité et Conformité :**

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils évitent toute forme de corruption, y compris les pots-de-vin, et qu'ils se conforment à toutes les lois anti-corruption pertinentes telles que le « Foreign Corrupt Practices Act » et le « Bribery Act ». Ils doivent également maintenir des comptes transparents et précis pour démontrer leur conformité aux réglementations.

- **Responsabilité Sociale :**

Nos fournisseurs sont encouragés à s'engager dans leurs communautés par des initiatives sociales et à assurer des conditions de travail justes et légales pour leurs employés.

- **Gestion des Risques et Continuité d'Activité :**

Il est crucial que les fournisseurs disposent de plans de continuité pour répondre aux exigences d'ACO en cas de perturbation majeure et qu'ils mettent en place des systèmes efficaces de gestion des plaintes.

- **Propriété Intellectuelle et Confidentialité :**

Les fournisseurs doivent protéger rigoureusement les informations confidentielles et la propriété intellectuelle, en utilisant ces informations uniquement dans le cadre de leurs accords contractuels avec ACO.

Nous attendons de nos fournisseurs non seulement qu'ils respectent ces principes éthiques, mais aussi qu'ils s'engagent à dépasser les normes minimales pour contribuer activement à une chaîne d'approvisionnement transparente et responsable.

7. Droits de l'Homme

ACO est profondément engagé dans la protection et le respect des droits de l'homme au sein de notre entreprise et le long de notre chaîne d'approvisionnement. Nous adhérons à des principes stricts contre le travail des enfants, le travail forcé, toute forme de discrimination et les pratiques d'esclavage moderne.

Lutte contre l'Esclavage Moderne et le Travail Forcé

Chez ACO, nous condamnons fermement l'esclavage moderne et le travail forcé, des pratiques qui bafouent les droits fondamentaux de l'homme. Nous nous engageons activement à prévenir et éliminer toute forme d'esclavage dans notre entreprise et notre chaîne d'approvisionnement.

Nous exigeons de nos partenaires qu'ils adoptent des mesures strictes pour garantir des conditions de travail éthiques et justes, conformément à nos valeurs. Ensemble, nous œuvrons pour un environnement de travail où la dignité de chaque personne est respectée et protégée.

Normes de Travail Conformes et Équitables

- **Liberté d'Association** : Conformément aux lois internationales, nous soutenons le droit des employés à la liberté d'association et à la négociation collective.
- **Pratiques d'Emploi** : Nos fournisseurs doivent s'assurer que tout travail est volontaire, et que les conditions de travail respectent les droits des employés à des horaires justes et à une rémunération équitable.

Prévention du Travail Forcé

- **Conventions Internationales** : Nous exigeons le respect des conventions de l'OIT n°29 et n°105 sur l'abolition du travail forcé. Aucun employé ne doit être contraint de travailler sous menace de punition ou de perte de rémunération.

Protection des Travailleurs Vulnérables

- **Protection des Enfants** : Le travail des enfants est strictement interdit. Aucun enfant de moins de l'âge minimum prescrit par la loi ne doit être employé, conformément aux conventions de l'OIT n°138 et n°182.

- **Emploi de Jeunes Travailleurs** : Les fournisseurs doivent s'assurer que les jeunes travailleurs ne sont pas exposés à des dangers ou à des travaux qui pourraient nuire à leur santé, leur éducation ou leur développement.

Conditions de Travail et Rémunération

- **Environnement de Travail Sûr et Sain** : Les fournisseurs doivent offrir un environnement de travail sûr et sain, en évitant toute forme de violence, d'intimidation, ou de harcèlement.
- **Rémunération Juste** : Les salaires doivent au minimum respecter les normes légales ou industrielles et fournir un revenu suffisant pour répondre aux besoins de base des employés.

Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils adhèrent à ces principes et mettent en œuvre des pratiques éthiques robustes pour assurer la protection des droits de l'homme. Notre Code de Conduite des Fournisseurs est conçu pour renforcer ces engagements et garantir que nos valeurs sont reflétées dans chaque aspect de notre chaîne d'approvisionnement.

ACO France accueille et encourage le dialogue avec ses parties prenantes. N'hésitez pas à nous contacter pour discuter de toute question ou préoccupation à l'adresse : accueil@aco.fr

Raison sociale: **ACO France s.a.s**

Adresse : **Le Quai à Bois B.P.85, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle FRANCE**

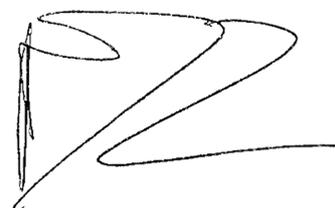
Tel: **+33 2 32 51 30 55**



Fatih DURCAN

Responsable Achats

Mai 2024



François DESEBBE

Directeur Général

Mai 2024

Déclaration de conformité au code de conduite des Fournisseurs

Le code de conduite des fournisseurs d'ACO France est en accord avec les principes de responsabilité sociétales des entreprises et les exigences réglementaires et légales. Ce code a pour but de prévenir et d'identifier les risques inhérents à nos relations commerciales pour les personnes et l'environnement tout au long de nos chaînes d'approvisionnement.

L'adhésion à ce code de conduite est une condition indispensable pour figurer au panel fournisseur d'ACO France. Ce code constitue pour tous, le cadre de référence dans lequel s'inscrivent nos différents métiers, quelle que soit le pays concerné.

Nous reconnaissons avoir reçu et pris note du code de conduite des fournisseurs d'ACO France. Nous nous engageons à respecter intégralement son contenu, ses exigences et ses principes. La présente déclaration doit être signée par les dirigeants concernés ou une personne disposant du pouvoir de signature et renvoyée sous format numérique au service achat par mail à l'adresse purchasing@aco.fr

Il est impératif de souligner que tout manquement aux exigences du présent code de conduite pourrait non seulement remettre en question nos relations commerciales mais également conduire à la résiliation immédiate du contrat de fourniture, prestation sans compensation financière ou temporelle.

| | |
|-------------------------------------|--|
| Nom du fournisseur | |
| Adresse du fournisseur | |
| Nom de la personne autorisée | |
| Position | |
| Date | |

Signature : _____

Tampon : _____

Merci de retourner ce document à l'attention M. Fatih DURCAN, Responsable des Achats.